

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 11 (1981)
Heft: 11

Rubrik: Les trésors de Jean-Pierre Cuendet

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Cette photo insolite et pleine de poésie a été prise sur le vif, au mois de février, dans un petit village de Bourgogne: sur le vif, c'est-à-dire sans aucune préparation. Dans ce vieux village nous avons rencontré une bien curieuse fillette... Alors, amis lecteurs, armez-vous d'un stylo et imaginez une petite histoire en **15 lignes**. Que vous inspire, que vous suggère cette rencontre devant un beau château?

Un prix en espèce récompensera les meilleures réponses.

Veuillez adresser vos 15 lignes à la Rédaction d'«Aînés», case postale 2633, 1003 Lausanne, **jusqu'au 20 novembre 1981**. Les meilleures réponses seront publiées dans le n° 1/82, ainsi que les noms des lauréats.

(Photo Y. Debraine)

Les trésors de Jean-Pierre Cuendet

L'entier postal est un document de correspondance, sur lequel l'affranchissement est déjà imprimé ou gravé et que l'on achète comme tel. Le meilleur exemple est la carte que l'on pouvait se procurer en glissant de la monnaie dans des machines, ou directement par carnets entiers.

Les premières cartes postales ayant officiellement circulé par les postes vers 1869, sont toutes des entiers comportant l'affranchissement déjà imprimé. On ne connaît que très peu d'entiers illustrés sur l'autre face.

En 1900, l'Union postale universelle fêta son jubilé et, comme le siège était à Berne, nos PTT éditèrent une série de timbres à Fr. —.05, —.10 et —.25 sans très grande valeur actuelle, mais recherchés par les philatélistes parce que les planches gravées servant à leur

impression présentèrent des défauts. C'est ainsi que, pour chacun de ces trois timbres, il existe des dizaines et des dizaines de variations recherchées.

Les PTT imprimèrent également en grand nombre des entiers selon le même dessin du Jubilé, qui permirent d'intéressantes contrefaçons humoristiques, comme en font foi les illustrations ci-dessous.

Il s'agit là d'un pastiche du sigle UPU, que l'on trouvait également sur les timbres. Las de voir toujours le même dessin, un artiste imagina un dessin légèrement persifleur, avec la légende: «Du cor postal la Suisse est lasse. Et lui préfère la contrebasse».

Ce n'était pas méchant, bien au contraire. Simplement, les PTT tiquèrent à juste titre, car ce dessin n'avait pas valeur d'affranchissement, mais certains fonctionnaires s'y trompèrent et laissèrent passer ces cartes non affranchies.

Cette carte «entier postal» est absolument normale, éditée à l'occasion du jubilé de l'Union postale universelle. De couleur verte, sa valeur était de 5 centimes et elle suffisait pour la correspondance en Suisse. Celui à 10 centimes était de couleur rouge et était utilisé pour le courrier à destination de l'étranger ou pour de la correspondance intérieure spéciale: recommandés, recouvrements, etc. avec un affranchissement complémentaire.

